



MRC du 
Fjord-du-Saguenay

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Bilan 2022



Table des matières

Aides financières	1
Sapin du bon sens 2022-2023 (31^e édition)	1
Information, sensibilisation et éducation	1
Programme « Pour une ERE solidaire » 2022.....	1
Programme « Pour une ERE Secondaire » 2022.....	2
Patrouille Eurêko!.....	2
Service à la clientèle	3
Matières résiduelles générées	3
Recyclage 2018-2022.....	3
Matières organiques 2020-2021.....	9
Collecte des encombrants.....	11
Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD).....	12
Collecte des appareils de technologies de l’information et communications (TIC).....	12
États financiers de la GMR	13
Vidange des installations septiques	15
GMR 2022-2023	15
Tableau 1 : Matières acheminées à l’élimination.....	8
Tableau 2 : Matières récoltées dans les écocentres et lors des collectes spéciales*.....	10
Tableau 3 : Résumé des dépenses.....	13
Tableau 4 : Résumé des revenus	14
Tableau 5 : Vidange des installations septiques	15
Graphique 1 : Nature des requêtes reçues.....	3
Graphique 2 : Quantité de matières résiduelles acheminées aux fins de recyclage.....	4



Graphique 3 : kg/habitant de matières résiduelles acheminées aux fins de recyclage.....	5
Graphique 8 : Répartition des encombrants collectés par catégorie.....	11
Graphique 9 : Répartition des résidus domestiques dangereux collectés par catégorie.....	12
Graphique 10 : Répartition des dépenses	13
Graphique 11 : Répartition des revenus.....	14

Équipe de travail

Rédaction

-  M^{me} Marie-Anne Bergeron, chargée de projet en environnement
-  M^{me} Fanny Gilbert, coordonnatrice du service de l'environnement

Révision

-  M^{me} Marie-Pier Boudreault, adjointe administrative
-  M^{me} Chantal Boisclair, directrice des services financiers et immobiliers

Aides financières

Depuis 2018, deux programmes d'aide financière ont été mis en place afin de favoriser la diminution des déchets. L'année 2022 est la quatrième année complète de collecte de données pour ces services et l'aide financière pour les couches lavables a été étendue aux produits hygiéniques féminins et aux produits d'incontinence durables.



Produits d'hygiène durables

- 28 aides financières pour un total de 2 993,67 \$ accordé.



Composteur domestique

- 1 aide financière pour un total de 63,23 \$ accordé.

Avec l'élargissement des produits d'hygiène durables acceptés, il y a eu une augmentation des aides financières accordées, tandis que seulement une demande d'aide financière a été déposée pour l'achat d'un composteur domestique, ce qui peut être attribué à la collecte des matières organiques avec le bac brun depuis octobre 2020 sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Sapin du bon sens 2022-2023 (31^e édition)

La campagne Sapin du bon sens a été renouvelée en 2022 en partenariat avec l'Association forestière du Lac-Saint-Jean, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) ainsi que Ville Saguenay. C'est 25 sapins qui ont été récupérés sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, et pour un total de 807 arbres pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La campagne a été modifiée légèrement pour apporter une vision sur un Noël écoresponsable, où une nouvelle image commune aux trois organisations et en partenariat avec l'Association a été créée pour l'occasion.

Information, sensibilisation et éducation

Programme « Pour une ERE solidaire » 2022



« Pour une ERE solidaire » est un programme d'éducation, de sensibilisation et d'information touchant l'environnement, présent dans les écoles primaires. Pour cette édition, 904 élèves de la MRC du Fjord-du-Saguenay (réparti dans 9 écoles), soit 60 classes, ont été sensibilisés à travers 4 grands projets tels que Ateliers ERE solidaire (7 thèmes sur la GMR selon le niveau scolaire), Mission : zéro déchet (activité autonome

pour préscolaire et 1^{er} cycle), Projet Planet'ERE (5 semaines de sensibilisation autonome offerte à tous les cycles) et des webinaires sur le bac brun.

Programme « Pour une ERE Secondaire » 2022



« Pour une ERE secondaire », par l'entremise de ses ateliers de sensibilisation à l'environnement et par de l'accompagnement dans les écoles secondaires, permet aux élèves de devenir des acteurs de changements dans leur milieu. Les grands projets de 2022 ont été le Projet Planet'ERE (5 semaines de sensibilisations autonomes), 3 kiosques de sensibilisation, de l'accompagnement pour un organiser un événement écoresponsable et finalement les élèves ont été impliqués dans une corvée de nettoyage. C'est un total de 21 classes qui ont participé, pour un total de 630 élèves.

Patrouille Eurêko!



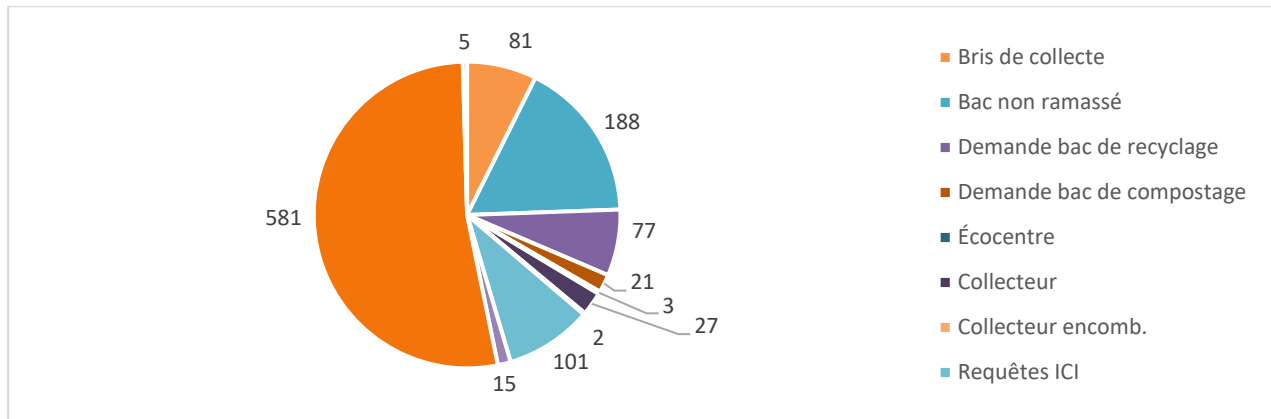
La Patrouille Eurêko! a pour but de sensibiliser les citoyens à l'importance d'améliorer leur empreinte environnementale dans leur quotidien par des gestes simples sur le territoire des municipalités de la MRC, mais aussi sur les territoires non organisés (TNO). Un total de 2 114 citoyens, dont 953 sur les TNO, ont été rencontrés lors de cette campagne portant la gestion des matières résiduelles, les écocentres, le compostage, les dépotoirs illégaux ainsi que l'économie d'eau et d'énergie. Les stratégies de sensibilisation furent des kiosques thématiques lors d'événements, des visites dans les camps de jour, du maraudage, des ateliers personnalisés et des barrages routiers.

Service à la clientèle

La MRC a mis en place un système de suivi des requêtes citoyennes lui permettant d'enregistrer les demandes reçues. En 2022, 1 127 requêtes et plaintes ont été cumulées provenant des treize municipalités et des TNO, comparativement à 1 293 requêtes pour 2021. Environ la moitié des requêtes concernaient les installations septiques (581). Il est à noter que 2022 était la deuxième année d'implantation de la vidange des installations septiques sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Nous avons eu beaucoup de requêtes pour des bacs non ramassés ainsi que des requêtes pour les ICI suite au changement de collecteur pour les résidus ultimes et les matières recyclables, et suite à la distribution des nouveaux conteneurs sur notre territoire.

Graphique 1 : Nature des requêtes reçues

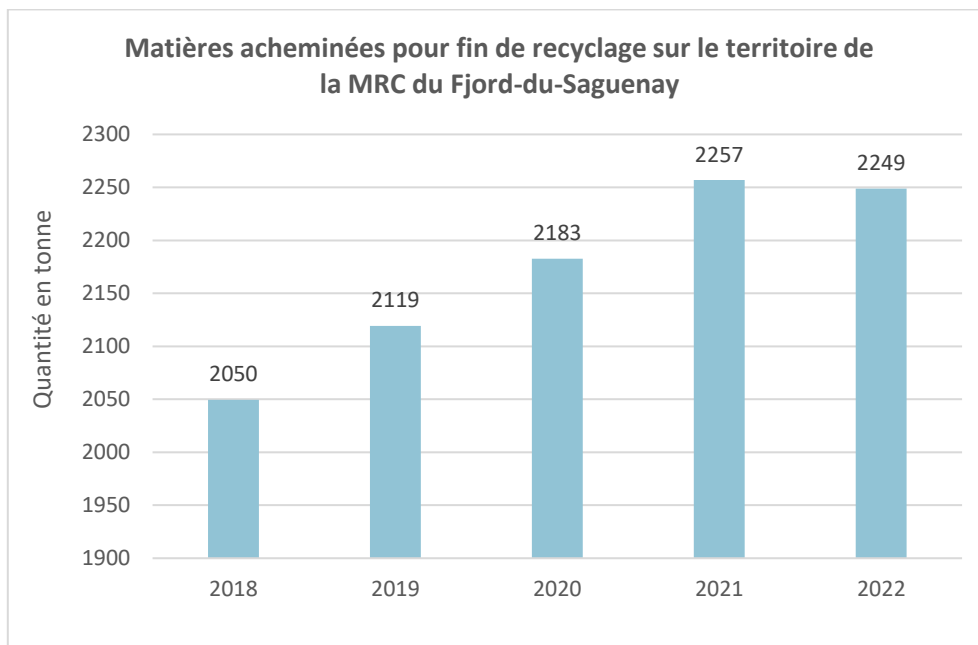


Matières résiduelles générées

Recyclage 2018-2022

En 2022, 8 tonnes de matières recyclables de moins qu'en 2021 ont été collectées soit une **diminution de moins d'un pourcent (%)** pour le secteur résidentiel et le secteur ICI. La quantité de matières acheminées pour fins de recyclage est donc relativement similaire à l'année 2021. Cependant, il n'y a pas eu de hausse significative de la quantité collectée comme observée entre les années 2018 et 2021, soit une augmentation 9 % (graphique 2).

Graphique 2 : Quantité de matières résiduelles acheminées aux fins de recyclage

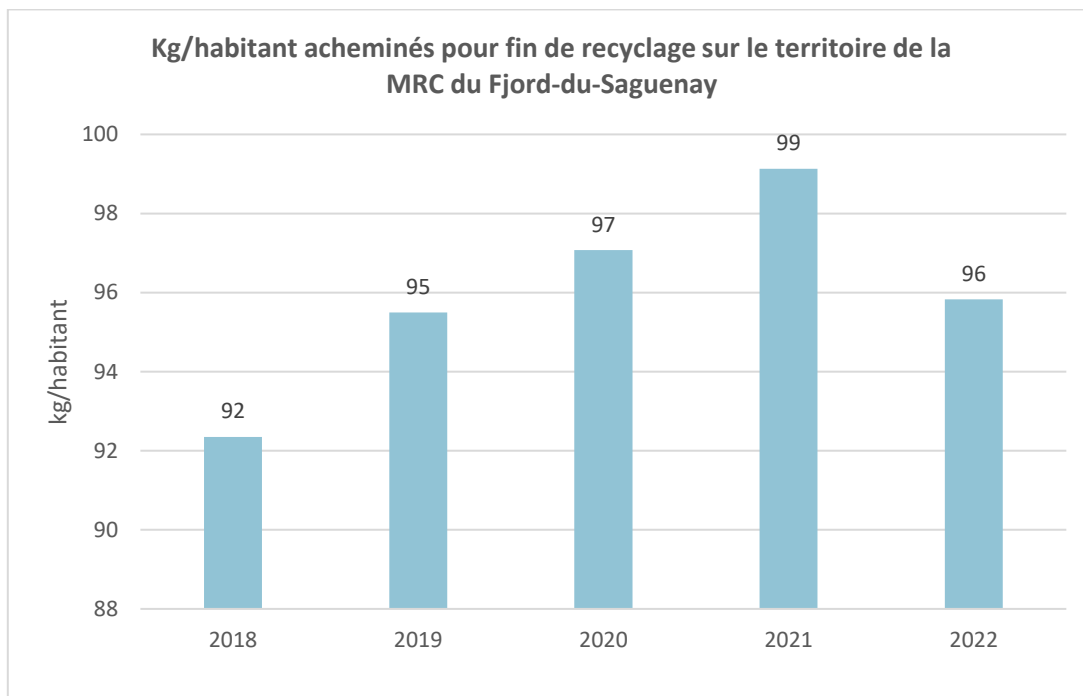


Voici les principales mesures mises en place pour améliorer le taux d'acheminement :

- 70 conteneurs de recyclage disponibles en villégiature, une augmentation de 15 par rapport à 2020;
- Distribution de plus de 1 000 bacs de recyclage en villégiature depuis 2016;
- 199 conteneurs chez les ICI et tarification préférentielle, une augmentation de 28 depuis 2020;
- Collecte des déchets résidentiels toutes les deux semaines depuis 2018.

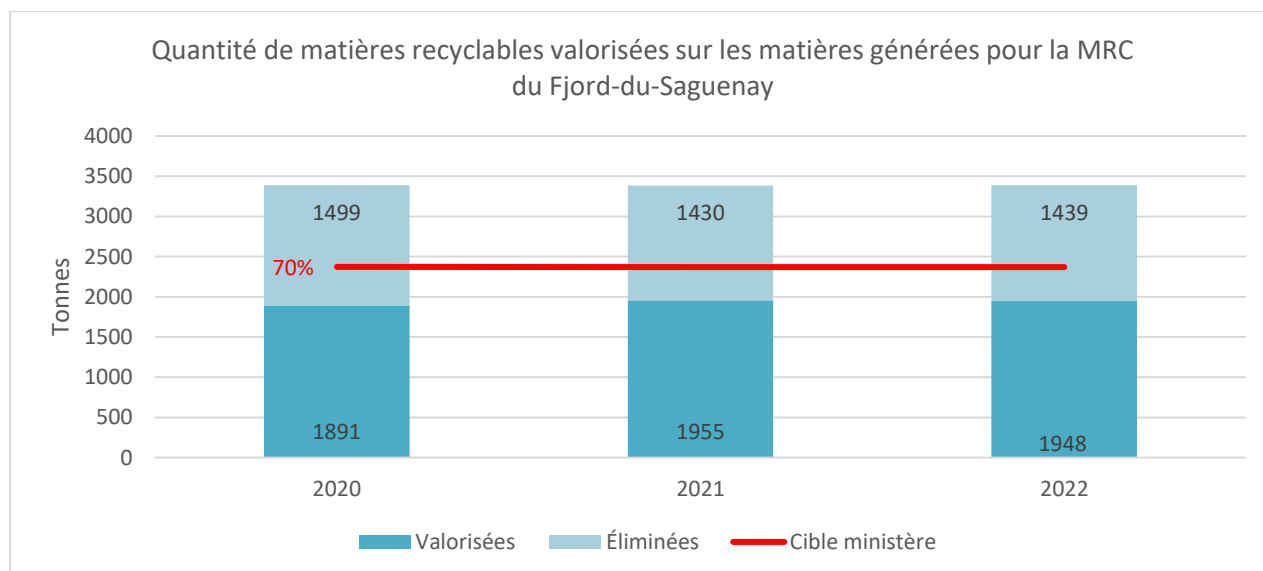
Puisque la MRC du Fjord-du-Saguenay a vu sa population augmenter de 700 personnes en 2022 et que le tonnage des matières recyclables recueillies a légèrement diminué, cela représente une diminution de 3 kg/habitant des matières envoyées au recyclage, soit une baisse de 3 % par rapport à 2021. Entre 2018 et 2021, le nombre de kg/habitant de matières recyclables avait augmenté de 7 % sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay (graphique 3).

Graphique 3 : kg/habitant de matières résiduelles acheminées aux fins de recyclage



Une cible de 70 % de valorisation des matières recyclables est visée dans le PGMR 2023-2030. Cette cible n'a pas été atteinte pour 2022 et ne l'a pas été non plus dans le passé. En 2020, 56 % de la cible a été atteinte et 58 % en 2021 et en 2022 (graphique 4). Des efforts supplémentaires devront être fournis au courant des prochaines années pour améliorer le pourcentage de valorisation de la matière et ainsi diminuer le pourcentage de matière enfouie qui pourrait être valorisée (modernisation de la collecte sélective).

Graphique 4 : kg/habitant de matières résiduelles acheminées aux fins de recyclage

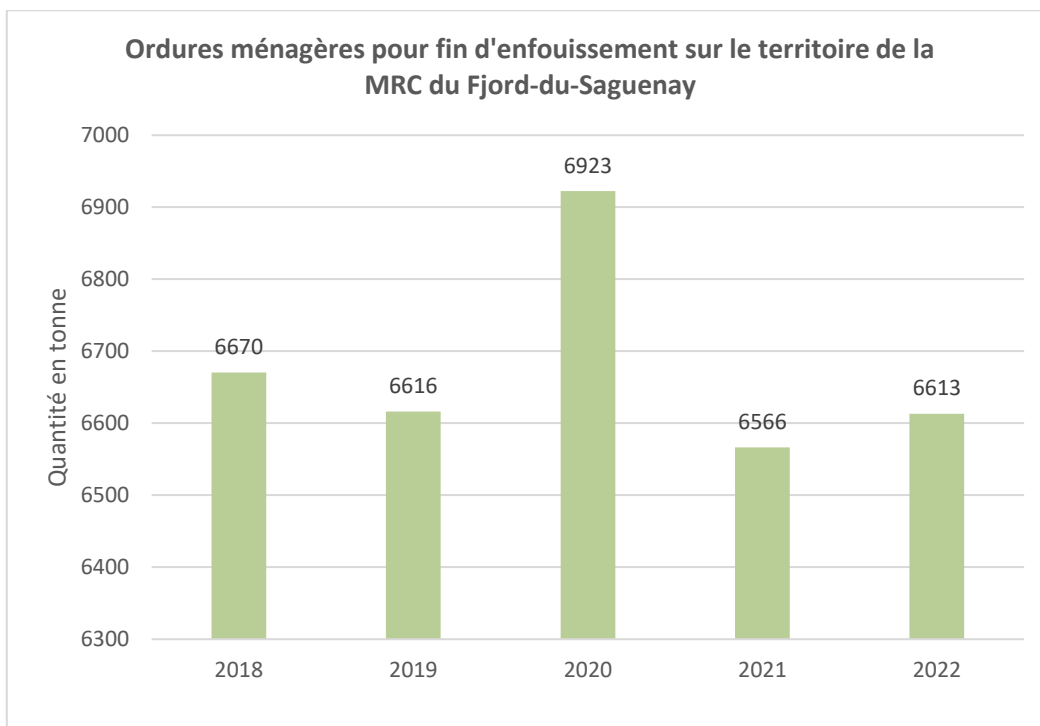


Déchets 2018-2022

Pour les années 2018, 2019 et 2021, excluant l'année 2020 qui a été affectée par le début de la pandémie, une diminution des déchets générés a été observée, soit de 1,6 % entre 2018 et 2021. Cependant, pour l'année 2022, la quantité a augmenté d'un peu moins d'un pourcent par rapport à 2021 (graphique 5).

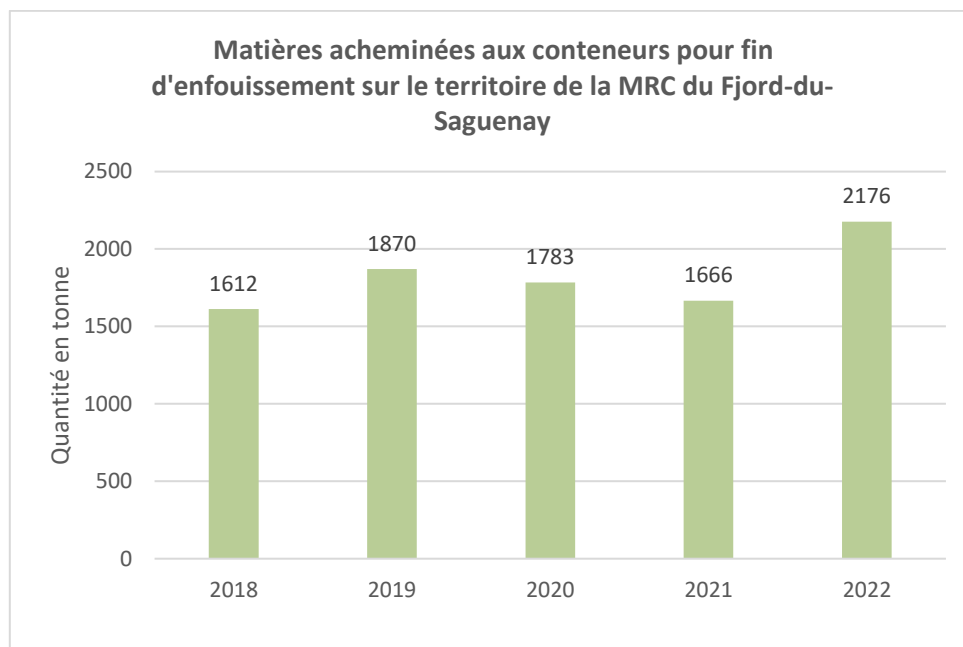
La quantité d'ordures ménagères produite par habitant continue de diminuer en 2022 avec un taux d'élimination à 282 kg/habitant, comparativement à 289 kg/habitant en 2021, 298 kg/habitant pour l'année 2019 et 308 kg/habitant en 2020. Il y a donc une baisse de 5,7 % depuis l'année 2019 pré-pandémique. Cela pourrait être expliqué par la collecte des matières organiques qui a débuté en octobre 2020 sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, et qui pourrait détourner une partie grandissante de matières du lieu d'enfouissement.

Graphique 5 : Quantité de matières résiduelles envoyées à l'élimination (Ordures ménagères)



Pour ce qui est de la desserte des ICI et des secteurs de villégiature aux conteneurs, l'année 2022 est marquée par une augmentation de 3,1 % de la quantité de matières résiduelles envoyées à l'élimination par rapport à l'année 2021. Entre 2019 et 2021 en excluant 2020, une tendance contraire avait été observée, soit une constante diminution de la quantité de matières envoyées à l'enfouissement totalisant 11 % (graphique 6).

Graphique 6 : Quantité de matières résiduelles envoyées à l'élimination (aux conteneurs)



Par ailleurs, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles vise un taux inférieur à 525 kg/habitant de matières éliminées, ce qui inclut tout type de matières enfouies sans exception (CRD, boues d'installations septiques, résidus de procédé, etc.). En 2022, aucun étang aéré des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay n'a été vidangé. La vidange des boues des installations septiques a quant à elle généré 12 048 tonnes métriques qui ont été valorisées dans les champs de la région, les quantités ne seront donc pas incluses dans les calculs pour les matières éliminées.

En 2022, c'est donc un taux de 427 kg/habitant de matières qui ont été acheminées à l'enfouissement (graphique 7). Malgré la diminution du taux d'élimination par habitant, l'augmentation de la quantité d'ordures ménagères et de matières acheminées aux conteneurs pour fin d'enfouissement se traduit par une hausse de la quantité totale de matières enfouies en 2022. Depuis 2018, les quantités ne cessent d'augmenter. En effet, 10 022 tonnes ont été envoyées à l'enfouissement, ce qui représente 15 % de plus qu'en 2018 (tableau 1).

Graphique 7 : kg/habitant de matières envoyées à l'élimination

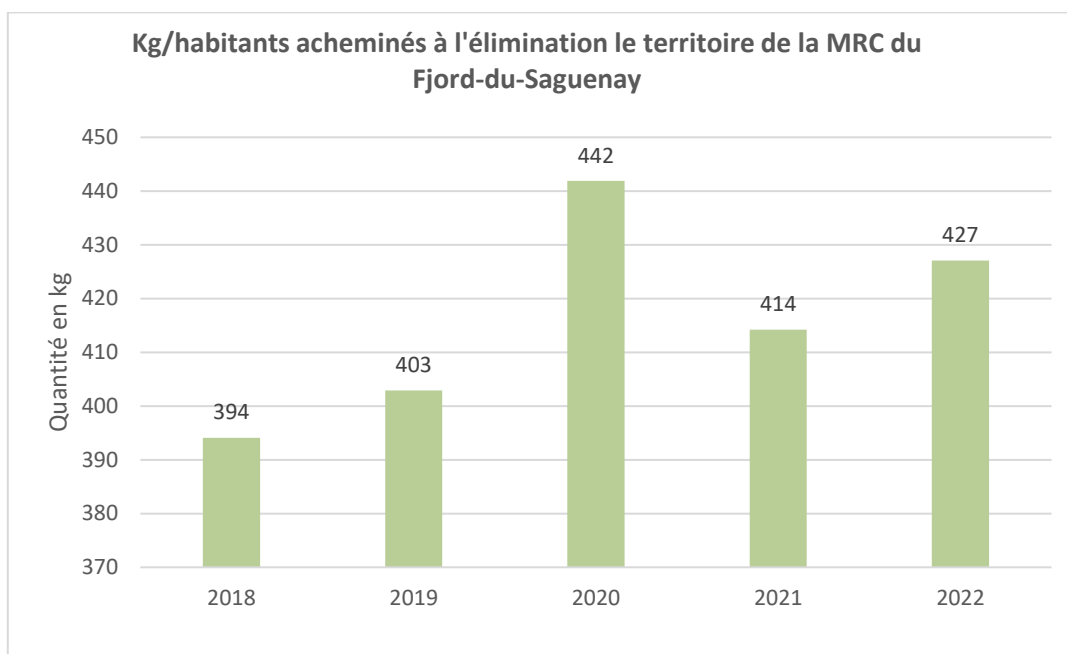


Tableau 1 : Matières acheminées à l'élimination

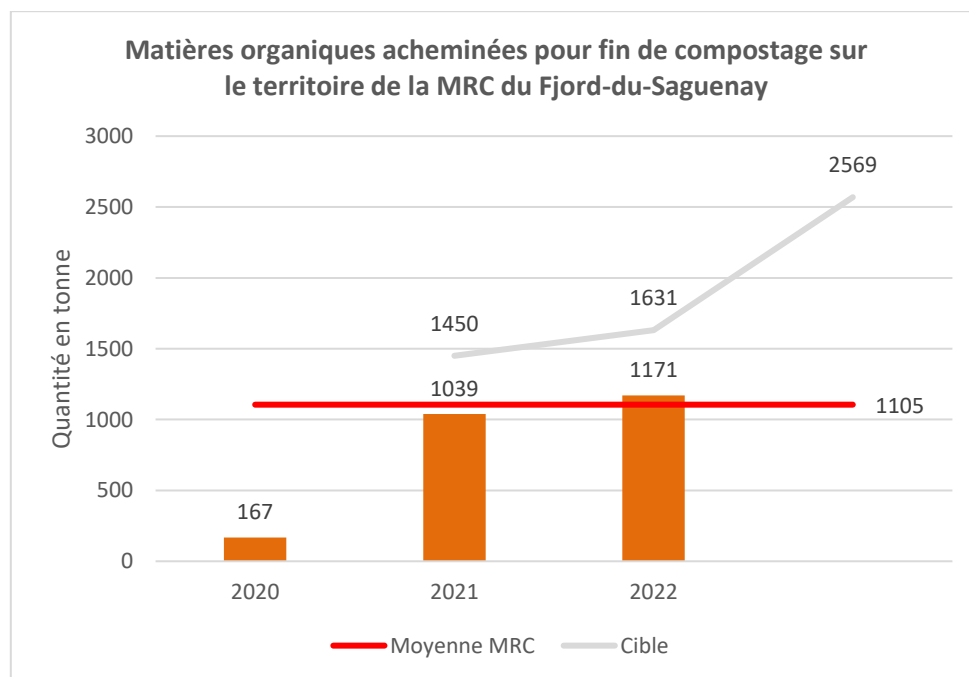
Matières acheminées à l'élimination en tonne					
	2018	2019	2020	2021	2022
Total	8746	8941	9936	9431	10022

Ceci peut s'expliquer par de plus grandes quantités de CRD enfouies en 2020, 2021 et 2022 (213, 166 et 267 tonnes respectivement), qui, pour la plupart, proviennent des écocentres des municipalités. Également, la classe « résidus de procédé » qui provient également des écocentres a doublé depuis 2019. En effet, en 2018 et 2019, c'est respectivement 440 et 451 tonnes enfouies, alors qu'en 2020, 2021 et 2022 c'est 1 011, 968 et 1 000 tonnes enfouies. L'optimisation du réseau d'écocentres prévu en 2023 devrait grandement améliorer cette problématique.

Matières organiques 2020-2021

La collecte des matières organiques a commencé sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay le 5 octobre 2020 pour tous les secteurs d'activités de son territoire, c'est-à-dire le secteur urbain et de villégiature pour le résidentiel, mais également pour le secteur des ICI. Pour 2022, une cible établie à 1 631 tonnes n'a pas été atteinte puisque seulement 1 171 tonnes ont été collectées (72 % de la cible atteinte). La campagne de publicité « Mon bac brun » ayant comme objectif d'informer, de sensibiliser et d'éduquer les citoyens, amorcée en 2020 s'est poursuivie en 2022, notamment le lancement du court métrage « Étrange compost : Le bac surnaturel » a été lancé par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean en collaboration avec la MRC. Les efforts se poursuivront dans les prochaines années pour susciter l'intérêt et la participation des citoyens à la collecte des matières organiques, pour atteindre les cibles fixées.

Graphique 8 : Quantité de matières organiques envoyées à la plateforme de compostage



Une première distribution de compost a été effectuée les 3 et 4 juin 2022 dans les municipalités de Saint-Honoré et de Saint-Félix-d'Otis. En tout, 56 tonnes de compost étaient disponibles pour tous les citoyens de la MRC du Fjord-du-Saguenay. En 2023, la distribution du compost s'est échelonnée sur une semaine, soit du 27 mai au 3 juin 2023. C'est 300 tonnes de compost qui ont été distribuées dans douze des treize municipalités

de la MRC. Une campagne régionale pour cette semaine de distribution du compost a été organisée en partenariat avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, ainsi que la Ville de Saguenay. L'engouement des citoyens pour cette activité pourrait augmenter leur participation à la collecte.

Écocentres et collectes spéciales

Les municipalités de la MRC sont responsables de la gestion et du déroulement des activités au sein de leur écocentre respectif. Il y a 7 municipalités sur 13 qui détiennent des écocentres ou des points de dépôt soit : Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité, Saint-Félix-d'Otis, Saint-Honoré, Saint-David-de-Falardeau et Saint-Ambroise. Le tableau 1 compare les quantités qui ont été collectées pour les années antérieures et 2022.

Tableau 2 : Matières récoltées dans les écocentres et lors des collectes spéciales*

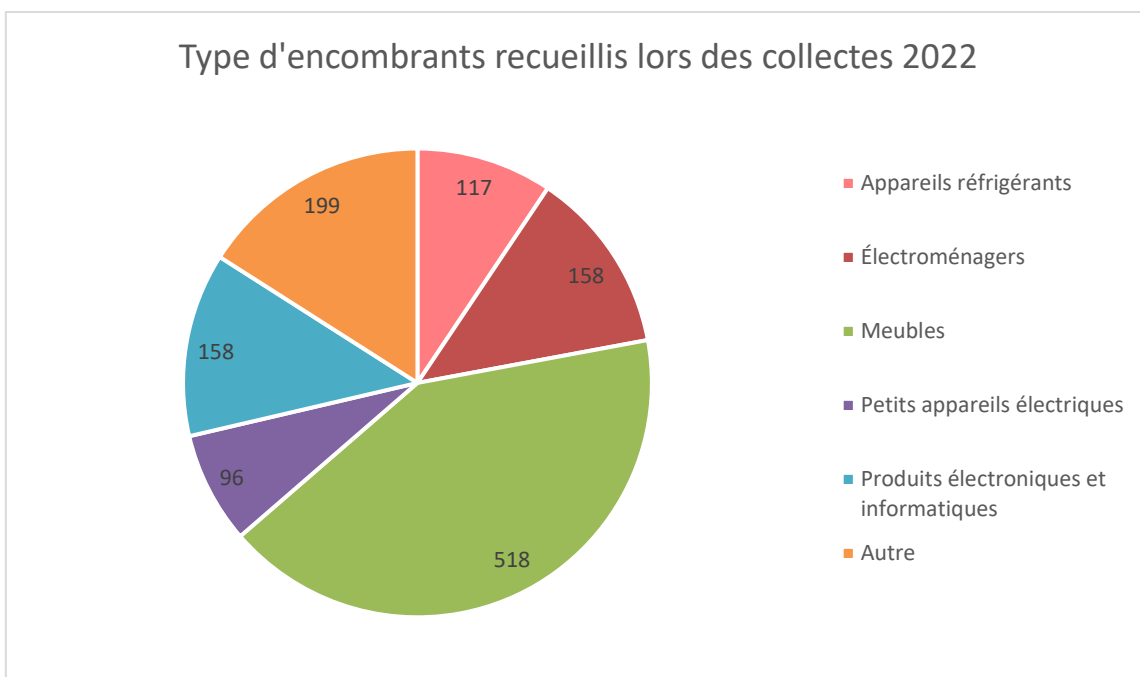
<i>Matière</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>
<i>Produits électroniques (tonnes)</i>	<i>32.8</i>	<i>54.9</i>	<i>21</i>	<i>31</i>	<i>20</i>	<i>30</i>
<i>Déchets ultimes</i>				<i>286</i>		<i>673</i>
<i>Bardeau d'asphalte</i>				<i>87</i>	<i>111</i>	<i>110</i>
<i>CRD mixtes (tonnes)</i>	<i>1 721</i>	<i>1 997</i>	<i>1334</i>	<i>1370</i>	<i>1443</i>	<i>1341</i>
<i>Métaux (tonnes)</i>	<i>336</i>	<i>293</i>	<i>222</i>	<i>345</i>	<i>343</i>	<i>368</i>
<i>Pneus (unités)</i>	<i>6 175</i>	<i>3 196</i>	<i>5179</i>	<i>5886</i>	<i>7415</i>	<i>5714</i>
<i>Peintures (kilogrammes)</i>	<i>9 804</i>	<i>11 002</i>	<i>13 324</i>	<i>3 356</i>	<i>13 739</i>	<i>13 074</i>
<i>Huiles usées (litres)</i>	<i>7 450</i>	<i>6 502</i>	<i>4 400</i>	<i>839</i>	<i>9 600</i>	<i>800</i>
<i>Néon 4' (boîte)</i>				<i>2</i>	<i>16</i>	<i>305</i>
<i>Néon 8' (boîte)</i>				<i>4</i>	<i>17</i>	<i>66</i>
<i>Appareils domestiques (Gorecycle unité)</i>				<i>22</i>		<i>379</i>
<i>Piles (kilogrammes)</i>	<i>815</i>	<i>11</i>	<i>2 150</i>	<i>815</i>	<i>387</i>	<i>210</i>

*Données partielles seulement

Collecte des encombrants

Depuis décembre 2017, les « à-côtés », dont les encombrants, ne sont plus ramassés dans la collecte régulière. Désormais, deux collectes spéciales par année sont effectuées pour récolter les encombrants. Auparavant, ceux-ci se retrouvaient directement au lieu d'enfouissement technique (LET), mais avec ce nouveau service, lorsqu'ils le peuvent, ils sont valorisés via l'écocentre de Saint-Honoré. En 2022, ce sont 26 tonnes et 170 unités d'encombrants qui ont été détournées de l'enfouissement et qui ont été valorisées.

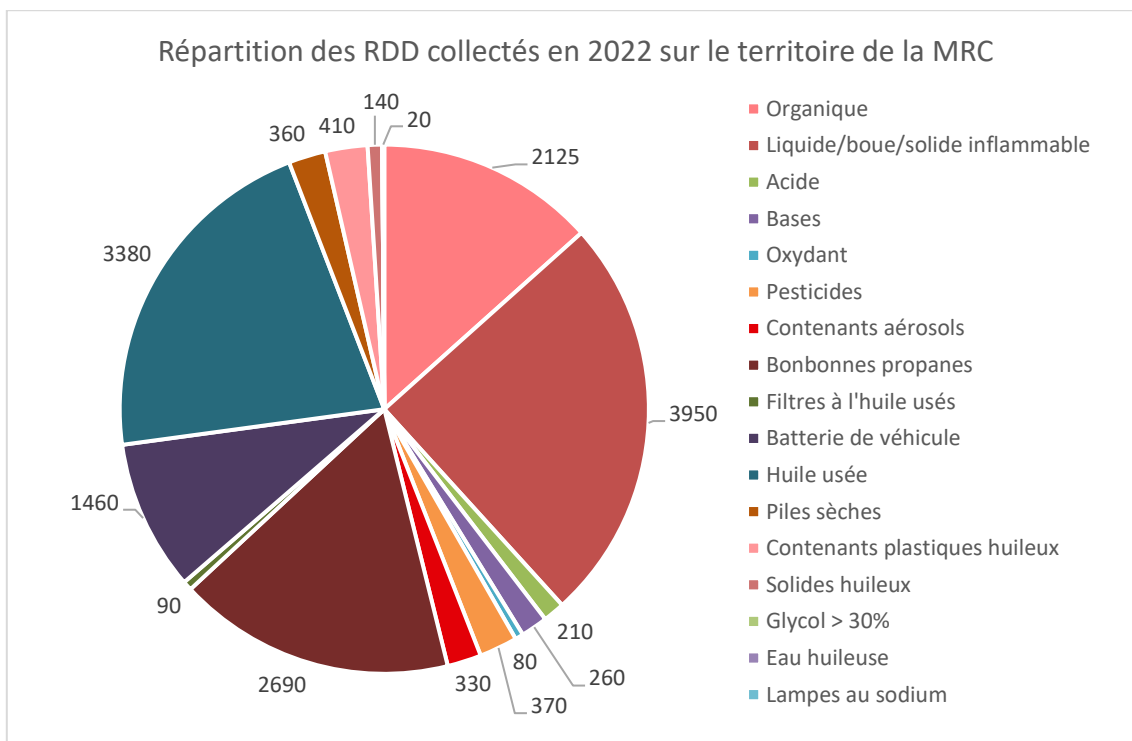
Graphique 4 : Répartition des encombrants collectés par catégorie



Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)

Deux collectes spéciales par année sont effectuées pour récolter les résidus domestiques dans presque toutes les municipalités locales pour éviter que ces matières dangereuses ne se retrouvent au lieu d'enfouissement technique (LET). Ces collectes s'effectuent le samedi matin, une au printemps et une à l'automne, via un point de collecte déterminé par les municipalités. Par la suite, un fournisseur spécialisé vient chercher le matériel pour fin de traitement. En 2022, c'est 15 325 kg qui ont été récoltés et traités.

Graphique 5 : Répartition des résidus domestiques dangereux collectés par catégorie



Collecte des appareils de technologies de l'information et communications (TIC)

Les TIC sont récupérées via les collectes des encombrants et des résidus domestiques dangereux. L'ARPE s'occupe de les récupérer et de les valoriser. En 2022, c'est 5 381 kg de TIC qui ont été récupérés.

Graphique 6 : Répartition des dépenses

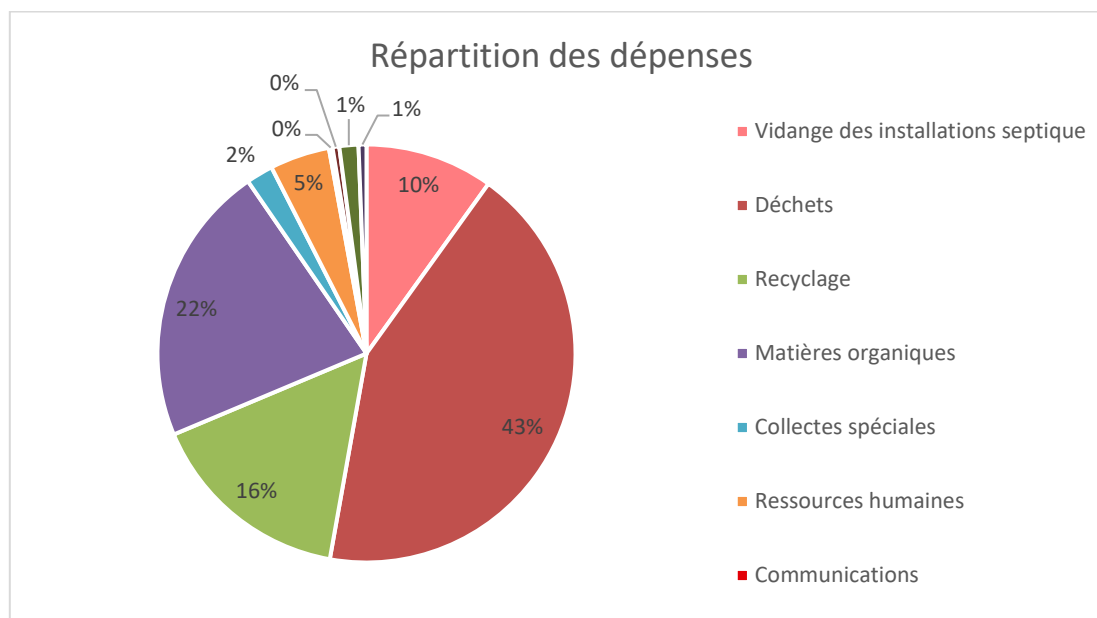


Tableau 3 : Résumé des dépenses

Dépenses	2018	2019	2020	2021	2022
Déchets	1 707 944 \$	1 719 008 \$	1 802 846 \$	1 975 904 \$	2 269 410 \$
Recyclage	952 635 \$	989 737 \$	980 089 \$	695 076 \$	838 957 \$
Matières organiques	-	-	212 243 \$	2 009 680 \$	1 146 079 \$
Vidange des installations septiques	-	-	-	505 621 \$	524 976 \$
Collectes spéciales	94 186 \$	120 424 \$	123 854 \$	136 242 \$	110 302 \$
Ressources humaines	287 148 \$	257 927 \$	347 020 \$	136 416 \$	244 314 \$
Communications	-	-	-	7 861 \$	14 841 \$
Programmes d'aides financières	-	-	-	12 871 \$	27 628 \$
Honoraires et services professionnels	-	-	-	54 308 \$	77 847 \$
Autres	-	-	-	12 988 \$	33 268 \$
Total	3 041 913 \$	3 087 096 \$	3 466 052 \$	5 546 966 \$	5 287 622 \$

Graphique 7 : Répartition des revenus

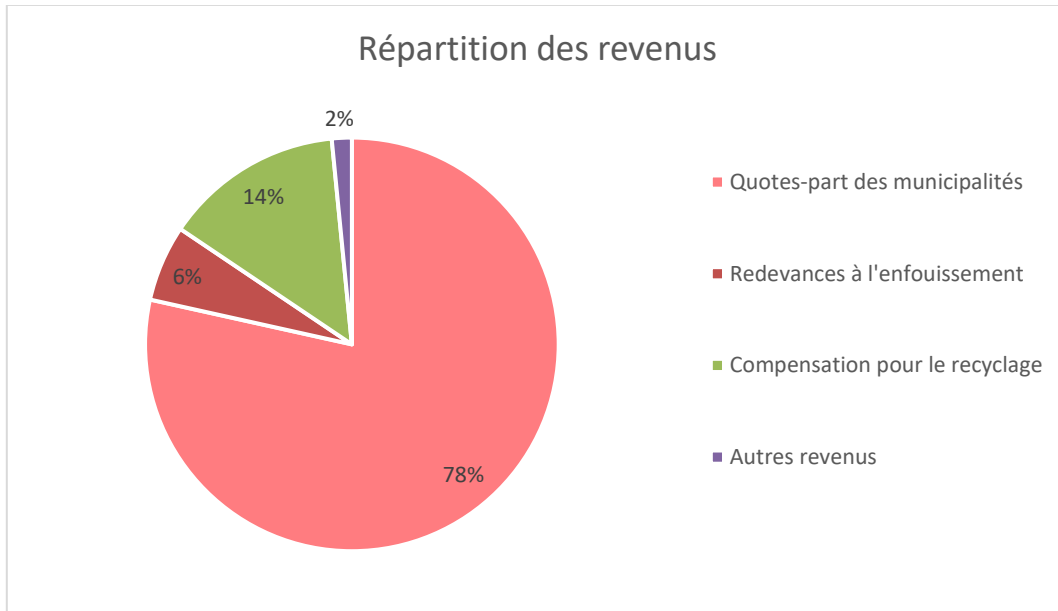


Tableau 4 : Résumé des revenus

Revenus	2018	2019	2020	2021	2022
Quote-part des municipalités	2 264 454 \$	2 320 257 \$	2 638 070 \$	3 123 146 \$	3 945 059 \$
Redevance à l'enfouissement	201 618 \$	205 713 \$	198 495 \$	183 421 \$	299 202 \$
Compensation pour le recyclage	787 240 \$	930 415 \$	978 102 \$	999 286 \$	704 308 \$
PTMOBC	-	-	-	578 250 \$	0 \$
Autres revenus	33 564 \$	34 225 \$	30 808 \$	605 666 \$	78 440 \$
Total	3 286 876 \$	3 490 610 \$	3 845 475 \$	5 489 770 \$	5 027 009 \$

Vidange des installations septiques

L'année 2021 a été la première année de l'implantation de la vidange des boues d'installations septiques par la MRC. Plusieurs défis ont été rencontrés, notamment dû à la nombreuse villégiature que le territoire comporte. De ce fait, plusieurs endroits se sont révélés inaccessibles pour la vidange. Plusieurs réflexions sont en cours à ce sujet. Pour 2021, ce n'est pas moins de 3 768 fosses qui ont été vidangées, ce qui représente 87 % des vidanges prévues.

Pour 2022, les enjeux territoriaux sont toujours au cœur de la saison de vidange. Cependant, 3 914 fosses ont été vidangées, ce qui représente 89 % des vidanges prévues.

Tableau 5 : Vidange des installations septiques

Municipalité	Fosses prévues	Fosses vidangées	%
L'Anse-St-Jean	164	96	59 %
Saint-Félix-d'Otis	292	270	92 %
Rivière-Éternité	242	168	69 %
Ferland-et-Boilleau	221	154	70 %
Sainte-Rose-du-Nord	191	156	82 %
Saint-Honoré	863	848	98 %
Saint-David-de-Falardeau	711	634	89 %
Saint-Ambroise	226	224	99 %
Petit-Saguenay	68	44	65 %
Saint-Fulgence	854	794	93 %
Bégin	112	97	87 %
Saint-Charles-de-Bourget	134	132	99 %
Larouche	304	294	97 %
Domaine des cèdres centenaires	0	0	
Total	4385	3914	89 %

GMR 2022-2023

Pour 2022, les défis ont été grands. Le projet d'optimisation du réseau d'écocentres, la distribution du premier compost (56 tonnes), la poursuite de l'implantation de la vidange des installations septiques qui en était à sa deuxième année, l'acquisition des conteneurs du territoire, le changement d'entrepreneur pour la collecte des résidus ultimes et des matières recyclables, la modernisation de la collecte sélective et de la consigne toujours en élaboration, la révision du PGMR 2016-2020 pour faire place au

PGMR 2023-2030, etc. Les efforts ont également mis sur un plan de communication aux citoyens pour favoriser la circulation de l'information et la sensibilisation de ceux-ci, puisque c'est la clé pour l'amélioration globale des performances de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans la gestion de ses matières résiduelles et dans la préservation d'un milieu de vie sain et respectueux de l'environnement. Un plan de communication a donc été établi en collaboration avec le service des communications et sera en constance amélioration dans les prochaines années.

L'année 2023 a débuté en force avec le changement d'entrepreneur de collecte des résidus ultimes et des matières recyclables et l'acquisition et le déploiement des conteneurs sur notre territoire, également pour ces deux matières. Ceci n'a pas été sans défi surtout en période hivernale.

Le projet du PGMR 2023-2030 a été approuvé par RECYC-Québec et la MRC devra modifier son règlement dans les mois à venir pour pouvoir le mettre en application.

La troisième saison de vidange des installations septiques a débuté en mai et va se poursuivre jusqu'au mois d'octobre.

La modernisation de la collecte sélective et de la consigne approche rapidement et des ententes devront être signées dans les prochains mois avec les organismes de gestion désignés. Également, la responsabilité élargie des producteurs (REP) des plastiques agricoles entrera en vigueur dès le 30 juin prochain ainsi que quelques autres au courant de 2023.

Des efforts seront également mis au niveau du plan de communication interne, mais un comité régional incluant Ville Saguenay et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a été créé pour avoir un impact plus large sur les citoyens de la région. L'élaboration d'une stratégie est en cours.

Les aménagements des écocentres du secteur sud et du secteur nord devraient se réaliser au courant de l'été. Ceux-ci amélioreront les services donnés aux citoyens dans le but de les aider à gérer leurs matières résiduelles convenablement, tout en diminuant les quantités de matières enfouies. Les six sites prévus sont Saint-Fulgence, Saint-Honoré, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Félix-d'Otis, L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay. Une entente de service a également été conclue avec RSI environnement pour l'opération d'un écocentre à Saint-Ambroise. Également, l'entente pour l'utilisation des écocentres de la Ville de Saguenay est toujours en vigueur pour les citoyens de la MRC.

En résumé, 2023 sera l'année de l'optimisation des processus qui sont déjà en place, ainsi que celle de l'amélioration des écocentres.